

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 juillet 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

L'an deux mil vingt,

Le 20 juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de BEON, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020

Présents : les membres du Conseil Municipal

Absents excusés : Aucun

Pouvoirs : Aucun

Secrétaire de séance : Isabelle MORLOTTI

Approbation du compte rendu de la séance précédente : le Conseil municipal n'émet pas d'observation sur le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020, il est donc approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la convention de livraison des repas de la cantine scolaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le fonctionnement actuel de la cantine scolaire, avec fourniture des repas par le prestataire « CROQ'AIN ».

Il donne lecture du projet de convention préparé par le prestataire pour l'année scolaire 2020-2021 et informe qu'une augmentation de 10 centimes d'euros est appliqué sur le tarif, faisant passer le repas de 3.76 € à 3.86 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, approuve le projet de convention 2020-2021 entre la Cuisine Centrale LE CROQ AIN et la Commune de BEON.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention ainsi que toute pièce à intervenir.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 19 juin 2018, fixant le tarif du repas de cantine à 5.90 €.

Le Conseil Municipal est informé qu'à compter du 1^{er} septembre 2020, notre prestataire « CROQ'AIN » augmentera de 10 centimes le tarif appliqué à la Commune, faisant passer le coût du repas de 3.76 € à 3.86 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour actualiser le tarif par repas appliqué aux familles à compter du 1^{er} septembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, appelé à se prononcer, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du repas pris à la cantine de BEON à 5.95 € à compter du 1^{er} septembre 2020. Il est précisé que ce tarif inclut la garderie de la pause méridienne.

Succession de Mme Marie Claire TROVATINI – Acceptation par la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marie Claire PENSA, veuve TROVATINI, décédée le 20 août 2019 à BELLEY, a selon ses dernières volontés désigné la Commune de BEON légataire universelle des biens et droits mobiliers et immobiliers dépendant de sa succession à hauteur de 5 %, en échange de l'entretien de la tombe PENSA et de la case de columbarium TROVATINI. Monsieur le Maire indique que Maître Jean-Claude DOGNETON, Notaire à ARTEMARE

(01510), chargé de la succession de Madame Marie Claire PENSA, veuve TROVATINI, a établi le bilan de la succession. Le bilan actuel de la succession s'élève à :

Actif : 515.337,04 euros
Passif : 41.895,98 euros
Actif net : 473.441,06 euros

Soit une somme net de 23.672,05 euros au titre du legs à la commune de BEON, à parfaire, arrêtée au 7 juillet 2020.

La succession de Mme TROVATINI étant bénéficiaire, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour accepter le legs consenti à la commune par Madame Marie Claire PENSA, veuve TROVATINI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, accepte le legs consenti par Madame Marie Claire PENSA, veuve TROVATINI. Il autorise Monsieur le Maire à établir ou signer tout document nécessaire et tous actes nécessaires au règlement de la succession et notamment la délivrance de legs particuliers.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe photovoltaïque 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe Photovoltaïque dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif photovoltaïque 2019

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif photovoltaïque 2019** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés	1 878.14 €			13 738.38 €	1 878.14 €	13 738.38 €
Opérations exercice	7 684.68 €	7 542.60 €	9 182.47 €	10 713.43 €	16 867.15 €	18 256.03 €
Résultat de l'exercice	142.08 €			1 530.96 €		1 388.88 €
Résultat de clôture	2 020.22 €			15 269.34 €		13 249.12 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés	2 020.22 €			15 269.34 €	2 020.22 €	15 269.34 €
Résultats définitifs	2 020.22 €			15 269.34 €		13 249.12 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, soit 10 voix POUR, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Photovoltaïque tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget annexe photovoltaïque

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de

fonctionnement de 15 269.34 € et un déficit d'investissement de 2020.22 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	2 020.22 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	13 249.12 €

Vote du budget annexe Photovoltaïque 2019

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2019, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	26 198.12 €
Section d'INVESTISSEMENT	9 852.47 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Photovoltaïque 2020 à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion budget annexe Eau-Assainissement 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 du budget annexe Eau-Assainissement dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif Eau-Assainissement 2019

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Eau-Assainissement 2019** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		175 727.97 €		35 891.38 €		211 619.35 €
Opérations exercice	52 411.46 €	38 954.98 €	64 854.12 €	89 293.60 €	117 265.58 €	128 248.58 €
Résultat de l'exercice	13 456.48 €			24 439.48 €		10 983.00 €
Résultat de clôture		162 271.49 €		60 330.86 €		222 602.35 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés		162 271.49 €		60 330.86 €		222 602.35 €
Résultats définitifs		162 271.49 €		60 330.86 €		222 602.35 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe Eau-Assainissement tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget Eau-Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 60 330.86 € et un excédent d'investissement de 162 271.49 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	60 330.86 €
--	--------------------

Vote du budget annexe Eau-Assainissement 2020

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2019, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	138 187.86 €
Section d'INVESTISSEMENT	208 989.49 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Eau-Assainissement 2020 à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion budget Commune 2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2019 du budget général dressé par Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Approbation du compte administratif Commune 2019

Le Maire, après avoir présenté au conseil municipal, le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice, présente les résultats du **compte administratif Commune 2019** résumé comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Résultats reportés		175 727.97 €		35 891.38 €		211 619.35 €
Opérations exercice	52 411.46 €	38 954.98 €	64 854.12 €	89 293.60 €	117 265.58 €	128 248.58 €
Résultat de l'exercice	13 456.48 €			24 439.48 €		10 983.00 €
Résultat de clôture		162 271.49 €		60 330.86 €		222 602.35 €
Restes à réaliser						
Résultats cumulés		162 271.49 €		60 330.86 €		222 602.35 €
Résultats définitifs		162 271.49 €		60 330.86 €		222 602.35 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget Commune tel que présenté ci-dessus. Ce Compte Administratif est en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier de BELLEY.

Affectation du résultat de fonctionnement 2019 budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir constaté que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 342 105.72 €, un excédent d'investissement de 15 554.56 € et des restes à réaliser de 146 195.76 € en dépenses d'investissement, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

cpte 1068 recette investissement (couverture du déficit d'investissement)	130 641.20 €
cpte 002 recette fonctionnement (solde du résultat de fonctionnement reporté)	211 464.52 €

Vote des subventions accordées

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions pour l'année 2020, et propose le versement d'une subvention de 250 euros aux Associations communales, compte tenu des difficultés financières engendrées par les mesures sanitaires liées au coronavirus. Le Conseil Municipal prend également connaissance de la demande de soutien de l'Association « Les chats libres de CULOZ » dont l'action avait été précisée lors du précédent Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit :

Nom de l'organisme	Montant
Jeunes Sapeurs de Culoz	50
chambre des metiers	50
Comité des fêtes BEON	250
Les Chats Errants de Culoz	300
Dr CLOWN enfants hospitalisés	50
GSCF Asso humanitaire Sapeurs Pompiers	50
APAJH AIN HANDICAP	50
Restos du Cœur BOURG EN BRESSE	50
Classes en 0	70
HANDI CAP	250
Assoc parents élèves Collège ARTEMARE	50
AFM TELETHON	50
BANQUE ALIMENTAIRE AIN	100
PEP PUPILLES ENSEIGNEMENT PUBLIC	50
Protection Civile Ain	50
SEP Sclérose en Plaques	50
UDAF	50
VBS Valoriste Bugey Sud	100
Sou des écoles de BEON	250
1000 et 1 Pages	250
Club Sportif de Beon	250
Société de Chasse de Beon	250

Vote du budget Commune 2020

Monsieur le Maire, soumet aux membres du Conseil Municipal les propositions budgétaires pour l'exercice 2020, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

Section de FONCTIONNEMENT	663 011.52 €
Section d'INVESTISSEMENT	380 363.76 €

Le Conseil Municipal approuve le Budget Commune à l'unanimité des membres présents.

Informations et questions diverses

- 1) **Convention maillage réseau d'eau Culoz-Béon** : signature par le Maire de Culoz le 1^{er} juillet.
- 2) **Ecole** : Isabelle MORLOTTI, en charge des affaires scolaires et périscolaires informe le Conseil Municipal de 2 inscriptions d'élèves et 5 départs.
- 3) **Communauté de Communes Bugey Sud** : Céline LE CERF, informe le Conseil Municipal de l'élection de Pauline GODET, Maire de VALROMEY-SUR-SERAN, à la Présidence de la CCBS le 16 juillet. Jean-Marc DUPONT, Marc MEO, et Isabelle MORLOTTI ont assisté à l'élection qui a eu lieu à l'INTEGRAL de BELLEY. Madame Isabelle MORLOTTI et Messieurs Jean-Marc DUPONT et Marc MEO ont assisté à l'élection à l'Intégral de BELLEY. Madame Céline LE CERF a participé au vote en tant que Conseiller Communautaire.
- 4) **Chemins de randonnée** : Monsieur le Maire recevra le 22 juillet Madame Estelle CHARRUT de la CCBS pour aborder le sujet des itinéraires de randonnée sur la Commune.
- 5) **Sénatoriales** : la visite au élus de BEON par Mme Sylvie GOY CHAVENT, prévue le 28 juillet, est reportée au 15 septembre.

Fin de la séance : 23h30